
Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 15

Votants: 18

Séance du 03 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Emmanuel JOULIÉ, Véronique CATHALA-AMIRAULT, Jean Claude RIGAL, Florence PRADELLES, Rémy GASC, Sophie GRIS, Ernest SALÉS, André CATALA, Evelyne LAVAL, Patricia FILODEAU, Hélène GOUSSOT, Xavier RACAUD, Thérèse SAINT-SERNIN, Muriel MAHOUX, Ghislain PERDRIEUX

Représentés: Corinne COLLONGUES par Patricia FILODEAU, Matthieu VERDIER par Florence PRADELLES, Aymeric JUMEAU par Sophie GRIS

Excuses:

Absents: Joël BOUTIBOU

Secrétaire de séance: André CATALA

Objet: Mise en place des chèques cadeaux - DE 2021_061

Monsieur le Maire informe du souhait de la mise en place de chèques cadeaux pour les nouveaux arrivants de l'année et pour les personnes qui ont fêté leur 65ème anniversaire dans l'année.

Ce carnet sera composé de six chèques cadeaux nominatifs et numérotés d'une valeur de 10€ chacun à valoir chez les commerçants de la commune partenaire de l'opération : Rue des Pains (boulangier, pâtissier), la Cuisine de Guillaume (traiteur, repas livrés), Chez Tchouki (snack, pizzas), Octopus (magasin de proximité), l'Atelier LC2 (coiffeur visagiste), Le Petit Saïgon (restaurant Vietnamien).

Une date de validité sera mentionnée sur chaque chèque cadeau.

Lors de la remise des carnets de chèques cadeaux qui se tiendra d'ici la fin de l'année, un registre de suivi sera tenu sous la responsabilité du régisseur nommé par arrêté.

Les commerçants auront l'obligation d'envoyer avec leur facture, une fois par semestre, les chèques cadeaux afin de pointer sur le registre de suivi. Car les carnets auront été attribués à une personne lors de la remise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **accepte** la conception des carnets de chèques cadeaux d'une valeur de 10€ par commerçant pour une distribution aux nouveaux arrivants de l'année et aux personnes qui ont fêté leur 65ème anniversaire de l'année.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Modification régie "Marché plein vent" - mise en place d'une régie d'avances - DE 2021 062

- Vu la délibération du 6 juin 2018 - DE_2018_038 - portant la création d'une régie de recettes "Marché plein vent",
- Suite à la distribution des chèques cadeaux pour les nouveaux arrivants et les personnes fêtant leur 65ème anniversaire dans l'année, cette régie doit être modifiée en ajoutant un article pour la mise en place d'une régie d'avances,
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 octobre 2021,

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'ajouter

ARTICLE 9 - Le régisseur titulaire ou suppléant pourra procéder au paiement des dépenses (régie d'avances) sur présentation des factures accompagnées des chèques cadeaux remis par les commerçants partenaires des opérations suivantes "Chèques cadeaux pour les nouveaux arrivants de l'année" et "Chèques cadeaux pour les personnes fêtant leur 65ème anniversaire dans l'année".

Un registre de suivi sera tenu sous la responsabilité du régisseur.

Les commerçants auront l'obligation d'envoyer avec leur facture, une fois par semestre, les chèques cadeaux afin de pointer sur le registre de suivi. Car les carnets auront été attribués à une personne lors de la remise.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Attribution du marché "Aménagement d'espaces sportifs" - DE 2021 063

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public suivant : Aménagement d'espaces sportifs.

Lot n°1 : Voirie et réseaux divers

Entreprise : EUROVIA

Montant du marché : 51 445,73€ HT soit 61 734,88€

Lot n°2 : Création du terrain multisport

Entreprise : ALTRAD COLLECTIVITES

Montant du marché : 48 610,00€ HT soit 58 332,00€ TTC

Lot n°3 : Pose des agrès et du mobilier urbain

Entreprise : ALTRAD COLLECTIVITES

Montant du marché : 28 908,00€ HT soit 34 689,60€ TTC

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Emmanuel JOULIÉ

Objet: Tarif location salle des fêtes - instauration tarif soirée particuliers - DE_2021_064

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du 7 septembre 2016 - DE_2016_069 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes.

Annule et remplace la délibération N°14.04-45 du 16 avril 2014 <u>Objet</u> : tarif salle des fêtes	Annule et remplace la délibération N°12.02-06 du 6 février 2012 <u>Objet</u> : tarif location salle des fêtes à des fins commerciales	Annule et remplace la délibération N°11.01-07 du 10 janvier 2011 <u>Objet</u> : Convention d'occupation de la salle des fêtes pour les associations extérieures à la commune
Concerne les particuliers	Demande de professionnels désirant louer la salle des fêtes à des fins commerciales	Associations non communales
Tarifs : – Habitants de la commune : 200 € – Habitants de la CCTA : 400 € – Extérieurs commune et CCTA : 500 € Prévoir 2 cautions à la réservation : – 400 € (locaux/matériel) – 150 € (nettoyage) Pénalités d'annulation : – 15 % 3 mois avant la réservation – 25 % 2 mois avant la réservation – 50 % 1 mois avant la réservation – 100 % 8 jours avant	Tarifs : – 500 € pour une location de fin de semaine (du samedi au dimanche) – 20 € de l'heure pour toute autre location en dehors du week-end	Tarif horaire : – 5 € l'heure pour les associations non communales occupant la salle des fêtes, de manière régulière et au moins 1 fois par semaine, – 100 € la soirée en semaine pour occupation exceptionnelle par une association non communale – 200 € le week-end pour une l'occupation exceptionnelle par une association non communale

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas été prévu un tarif à la soirée - soir en semaine - pour les particuliers. Il propose donc les modifications suivantes :

Annule et remplace la délibération N°DE_2016_069 du 7 septembre 2016 <u>Objet</u> : tarif salle des fêtes	Annule et remplace la délibération N°12.02-06 du 6 février 2012 <u>Objet</u> : tarif location salle des fêtes à des fins commerciales	Annule et remplace la délibération N°11.01-07 du 10 janvier 2011 <u>Objet</u> : Convention d'occupation de la salle des fêtes pour les associations extérieures à la commune
Concerne les particuliers	Demande de professionnels désirant louer la salle des fêtes à des fins commerciales	Associations non communales
Tarifs week-end : – Habitants de la commune : 200 € – Habitants de la CCTA : 400 € – Extérieurs commune et CCTA : 500 € Tarifs à la soirée en semaine : – Habitants de la commune : 100 € – Habitants de la CCTA : 150 € Extérieurs commune et CCTA : 200 € Prévoir 2 cautions à la réservation : – 400 € (locaux/matériel) – 150 € (nettoyage)	Tarifs : – 500 € pour une location de fin de semaine (du samedi au dimanche) – 20 € de l'heure pour toute autre location en dehors du week-end	Tarif horaire : – 5 € l'heure pour les associations non communales occupant la salle des fêtes, de manière régulière et au moins 1 fois par semaine, – 100 € la soirée en semaine pour occupation exceptionnelle par une association non communale – 200 € le week-end pour une l'occupation exceptionnelle par

Pénalités d'annulation : – 15 % 3 mois avant la réservation – 25 % 2 mois avant la réservation – 50 % 1 mois avant la réservation – 100 % 8 jours avant		une association non communale
---	--	-------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTTE la proposition de Monsieur le Maire,

VALIDE les tarifs indiqués ci-dessus.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ